

**Fiche de données de sécurité**  
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.02.2023

Numéro de version 1

Révision: 14.12.2022

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/  
l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom du produit 2K EPOXY HAFTVERMITTLER KOMP B****Code du produit 7764****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations  
déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Emploi de la substance / de la préparation** Couche**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/Fabricant:**

Remmers AG

Rosengartenstrasse 1

8608 Bubikon

Tel.: +41 (0) 55 253 00 80

E-Mail: info@remmers-ag.ch

**Service chargé des renseignements :** ehs@remmers.de**1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

info@toxinfo.ch

24h-Transport Emergency Contact Phone Number:

innerhalb Deutschlands: 0800 181 7059

within USA and Canada: 1-800-424-9300

outside USA and Canada: 001-703-527-3887

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

**Pictogrammes de danger**

GHS07 GHS09

**Mention d'avertissement** Attention**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.02.2023

Numéro de version 1

Révision: 14.12.2022

### Nom du produit 2K EPOXY HAFTVERMITTLER KOMP B

(suite de la page 1)

1,6-Bis(2,3-epoxypropoxy)hexan  
 bisphénol-F-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen<700)  
 anhydride maléique  
 acides gras insaturés en C14-18 et C16-18, traités à l'acide maléique

#### Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
 P102 Tenir hors de portée des enfants.  
 P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.  
 P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.  
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
 P391 Recueillir le produit répandu.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### Indications complémentaires:

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

#### 2.3 Autres dangers

La teneur résiduelle en épichlorhydrine correspond aux recommandations APME: résines époxy < 10 ppm (0,001)

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

##### Description :

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

| Composants contribuant aux dangers [% w/w]: |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |          |
|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| CAS: 25068-38-6<br>NLP: 500-033-5           | produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine);<br>résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)<br>Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317, EUH205<br>Limites de concentration spécifiques:<br>Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 %<br>Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % | ≥50-≤70% |
| CAS: 933999-84-9<br>Numéro CE: 618-939-5    | Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl) oxirane<br>Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412                                                                                                                                                                 | ≥10-<20% |
| CAS: 28064-14-4<br>NLP: 500-006-8           | bisphénol-F-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen<700)<br>Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317                                                                                                                                                                         | ≥10-<20% |
| CAS: 111-76-2<br>EINECS: 203-905-0          | 2-butoxyéthanol<br>Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319<br>ATE: LD50 oral: 1.200 mg/kg                                                                                                                                                                                          | ≥5-<10%  |

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.02.2023

Numéro de version 1

Révision: 14.12.2022

### Nom du produit **2K EPOXY HAFTVERMITTLER KOMP B**

(suite de la page 2)

|                                      |                                                                                                                                                                                                            |                |
|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| CAS: 85711-46-2<br>EINECS: 288-306-2 | acides gras insaturés en C14-18 et C16-18, traités à l'acide maléique<br>Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317                                                                                           | ≥0,25-≤0,5%    |
| CAS: 1330-20-7<br>EINECS: 215-535-7  | xylène<br>Flam. Liq. 3, H226; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304;<br>Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319;<br>STOT SE 3, H335                                                       | ≥0,25-≤0,5%    |
| CAS: 100-41-4<br>EINECS: 202-849-4   | éthylbenzène<br>Flam. Liq. 2, H225; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304;<br>Acute Tox. 4, H332                                                                                                              | ≥0,1-≤0,25%    |
| CAS: 108-31-6<br>EINECS: 203-571-6   | anhydride maléique<br>Resp. Sens. 1, H334; STOT RE 1, H372; Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1A, H317, EUH071<br>Limite de concentration spécifique:<br>Skin Sens. 1A; H317: C≥ 0,001 % | ≥0,0015-≤0,05% |

**Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### 4.1 Description des premiers secours

###### Indications générales :

Si des symptômes se produisent ou en cas de doute demander conseil à un médecin.

###### après inhalation :

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

**après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

###### après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

**après ingestion :** Demander immédiatement conseil à un médecin

##### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'exposition de long terme / répétée, resp. en concentration élevée:

Migraine

nausée

Troubles gastro - intestinaux

##### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement des symptômes.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1 Moyens d'extinction

###### Moyens d'extinction:

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

##### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone (CO)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure, comme par exemple :

Gaz hydrochlorique (HCl)

##### 5.3 Conseils aux pompiers

###### Équipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

###### Autres indications

Refraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.02.2023

Numéro de version 1

Révision: 14.12.2022

## Nom du produit 2K EPOXY HAFTVERMITTLER KOMP B

(suite de la page 3)

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas envoyer dans le sous - sol ni dans les terrains

Ne pas la pénétrer dans l'égout, ni dans les eaux.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, voir le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, voir le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, voir le chapitre 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

N'employer que dans des secteurs bien aérés

Veiller à une bonne aération du local, également au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air)

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le dégagement d'aérosols.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Stockage :

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

##### Indications concernant le stockage commun : neant

##### Autres indications sur les conditions de stockage :

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Protéger contre le gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

| Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail : |                                                                                                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>CAS: 111-76-2 2-butoxyéthanol</b>                                        |                                                                                                                     |
| VME (Suisse)                                                                | Valeur momentané: 98 mg/m <sup>3</sup> , 20 ppm<br>Valeur à long terme: 49 mg/m <sup>3</sup> , 10 ppm<br>H B SSc;   |
| <b>CAS: 1330-20-7 xylène</b>                                                |                                                                                                                     |
| VME (Suisse)                                                                | Valeur momentané: 440 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm<br>Valeur à long terme: 220 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm<br>H B;    |
| <b>CAS: 100-41-4 éthylbenzène</b>                                           |                                                                                                                     |
| VME (Suisse)                                                                | Valeur momentané: 220 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm<br>Valeur à long terme: 220 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm<br>H OI B;  |
| <b>CAS: 108-31-6 anhydride maléique</b>                                     |                                                                                                                     |
| VME (Suisse)                                                                | Valeur momentané: 0,4 mg/m <sup>3</sup> , 0,1 ppm<br>Valeur à long terme: 0,4 mg/m <sup>3</sup> , 0,1 ppm<br>S SSc; |

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.02.2023

Numéro de version 1

Révision: 14.12.2022

### Nom du produit **2K EPOXY HAFTVERMITTLER KOMP B**

(suite de la page 4)

| <b>Composants présentant des valeurs limites biologiques:</b> |                                                                                                                                                                                                                                                    |
|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>CAS: 111-76-2 2-butoxyéthanol</b>                          |                                                                                                                                                                                                                                                    |
| BAT (Suisse)                                                  | 150 mg/g Kreatinin<br>Substrat d'examen: Urine<br>Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail<br>Paramètre biologique: Butoxyessigsäure (nach Hydrolyse) |
| <b>CAS: 1330-20-7 xylène</b>                                  |                                                                                                                                                                                                                                                    |
| BAT (Suisse)                                                  | 2 g/l<br>Substrat d'examen: Urine<br>Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail<br>Paramètre biologique: Methylhippursäuren                                                                                              |
| <b>CAS: 100-41-4 éthylbenzène</b>                             |                                                                                                                                                                                                                                                    |
| BAT (Suisse)                                                  | 600 mg/g Kreatinin<br>Substrat d'examen: Urine<br>Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail<br>Paramètre biologique: Mandelsäure plus Phenylglyoxylsäure                                                                |

#### Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

##### Equipement de protection individuel :

##### Mesures générales de protection et d'hygiène :

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Protection préventive de la peau par un onguent

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Les informations suivantes sur les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être considérées comme des suggestions. Le choix de l'EPI nécessaire doit être évalué par l'employeur en fonction des activités à exécuter et des conditions locales. S'il est établi, au cours de l'évaluation des risques sur place, qu'il n'existe aucun danger pour le collaborateur, il est possible de renoncer au port de l'EPI ou d'adapter l'EPI à utiliser en conséquence.

##### Protection respiratoire :

filtre A (brun) avec EN 405

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou prolongée, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

##### Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

##### Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

##### Temps de pénétration du matériau des gants

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques selon EN 166.

**Protection du corps :** vêtement de travail fermé

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.02.2023

Numéro de version 1

Révision: 14.12.2022

Nom du produit **2K EPOXY HAFTVERMITTLER KOMP B**

(suite de la page 5)

## \* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Indications générales.

|                                                 |                         |
|-------------------------------------------------|-------------------------|
| <b>État physique</b>                            | liquide                 |
| <b>Couleur :</b>                                | jaunâtre                |
| <b>Odeur :</b>                                  | faible, caractéristique |
| <b>Seuil olfactif:</b>                          | Non déterminé.          |
| <b>Point de fusion :</b>                        | non déterminé           |
| <b>Point d'ébullition :</b>                     | non déterminé           |
| <b>Inflammabilité (solide, gazeux) :</b>        | Non applicable.         |
| <b>Limites d'explosivité :</b>                  |                         |
| inférieure :                                    | 1,1 Vol %               |
| supérieure :                                    | 10,6 Vol %              |
| <b>Point d'éclair :</b>                         | >105 °C                 |
| <b>Température d'inflammation :</b>             | non applicable          |
| <b>Température de décomposition :</b>           | Non déterminé.          |
| <b>valeur du pH:</b>                            | Non déterminé.          |
| <b>Viscosité :</b>                              |                         |
| cinématique :                                   | Non déterminé.          |
| dynamique à 20 °C:                              | 230 mPas                |
| <b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :</b> | non ou peu miscible     |
| <b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) :</b> | Non déterminé.          |
| <b>Pression de vapeur :</b>                     | Non déterminé.          |
| <b>Densité et/ou densité relative</b>           |                         |
| <b>Densité à 20 °C:</b>                         | 1,12 g/cm³              |
| <b>Densité relative.</b>                        | Non déterminé.          |
| <b>Densité de vapeur:</b>                       | Non déterminé.          |

### 9.2 Autres informations

|                                                                                                                 |                                |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| <b>Aspect:</b>                                                                                                  |                                |
| <b>Forme :</b>                                                                                                  | liquide                        |
| <b>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.</b> |                                |
| <b>Danger d'explosion :</b>                                                                                     | Le produit n'est pas explosif. |
| <b>Test de séparation des solvants :</b>                                                                        | < 3 %                          |
| <b>solvants organiques</b>                                                                                      | 9,5 %                          |
| <b>VOC CH:</b>                                                                                                  |                                |
| <b>Teneur en substances solides :</b>                                                                           | 85,8 %                         |
| <b>Modification d'état</b>                                                                                      |                                |
| <b>Vitesse d'évaporation.</b>                                                                                   | Non déterminé.                 |

### Informations concernant les classes de danger physique

|                                                                                     |       |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| <b>Substances et mélanges explosibles</b>                                           | néant |
| <b>Gaz inflammables</b>                                                             | néant |
| <b>Aérosols</b>                                                                     | néant |
| <b>Gaz comburants</b>                                                               | néant |
| <b>Gaz sous pression</b>                                                            | néant |
| <b>Liquides inflammables</b>                                                        | néant |
| <b>Matières solides inflammables</b>                                                | néant |
| <b>Substances et mélanges autoréactifs</b>                                          | néant |
| <b>Liquides pyrophoriques</b>                                                       | néant |
| <b>Matières solides pyrophoriques</b>                                               | néant |
| <b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>                                        | néant |
| <b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b> | néant |
| <b>Liquides comburants</b>                                                          | néant |
| <b>Matières solides comburantes</b>                                                 | néant |

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.02.2023

Numéro de version 1

Révision: 14.12.2022

## Nom du produit 2K EPOXY HAFTVERMITTLER KOMP B

(suite de la page 6)

|                                                         |       |
|---------------------------------------------------------|-------|
| <b>Peroxydes organiques</b>                             | néant |
| <b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b> | néant |
| <b>Explosibles désensibilisés</b>                       | néant |

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 10.2 Stabilité chimique

##### Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

à éviter: chaleur, flammes, étincelles

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions très vives, en partie, en présence de bases ainsi que de nombreux types de matières organiques comme les alcools et les amines

Polymérisation par dégagement de chaleur

Formation éventuelle de peroxyde

**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.6 Produits de décomposition dangereux:** gaz/vapeurs irritants

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

**CAS: 25068-38-6 produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre  $\leq 700$ )**

|          |      |                     |
|----------|------|---------------------|
| Oral     | LD50 | >10.000 mg/kg (rat) |
| Dermique | LD50 | >2.000 mg/kg (rat)  |

**CAS: 933999-84-9 Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane**

|          |      |                    |
|----------|------|--------------------|
| Oral     | LD50 | 8.500 mg/kg (rat)  |
| Dermique | LD50 | >4.900 mg/kg (rat) |

**de la peau :** Provoque une irritation cutanée.

**des yeux :** Provoque une sévère irritation des yeux.

**Sensibilisation :** Peut provoquer une allergie cutanée.

##### Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Résultats sur l'homme :

Le contact prolongé/répété peut causer un dégraissement de la peau et peut provoquer une dermatite.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

##### Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 8)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.02.2023

Numéro de version 1

Révision: 14.12.2022

**Nom du produit 2K EPOXY HAFTVERMITTLER KOMP B**

(suite de la page 7)

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

**Toxicité aquatique :**
**CAS: 933999-84-9 Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane**

EC50/48h 67 mg/l (Daphnia magna)

**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

#### 12.7 Autres effets néfastes

**Remarque :** Toxique chez les poissons.

#### Autres indications écologiques :

##### Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès déversement d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

**Recommandation :** Ne pas laisser pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

**Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)**

08 01 11: Déchets de peintures et de vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Classification: ds = les déchets spéciaux

#### Emballages non nettoyés :

##### Recommandation :

Elimination conformément aux prescriptions légales.

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

DOT, ADR, IMDG, IATA néant

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

DOT, ADR, IMDG, IATA néant

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

 DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA  
 Class néant

#### 14.4 Groupe d'emballage

DOT, ADR, IMDG, IATA néant

#### 14.5 Dangers pour l'environnement:

Polluant marin : Oui

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

#### "Règlement type" de l'ONU:

néant

(suite page 9)



# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.02.2023

Numéro de version 1

Révision: 14.12.2022

**Nom du produit 2K EPOXY HAFTVERMITTLER KOMP B**

(suite de la page 8)

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (813.11)
- Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (814.81)
- Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2)
- Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils OCOV (814.018)
- Ordonnance sur la protection de l'air (814.318.142.1)
- Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (814.012)
- Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (814.610.1)
- Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (832.30)
- Valeurs limites d'exposition aux postes de travail: valeurs VME/VLE (remarques), risques physiques, contraintes physiques
- 822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.
- 822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

#### Directive 2012/18/UE

**Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

**Catégorie SEVESO E2** Danger pour l'environnement aquatique

**Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 200 t

**Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 500 t

**RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

**Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

#### Prescriptions nationales :

#### Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Document APME: "Résines époxy et durcisseur. Toxicologie, sécurité du travail, environnement"

**VOCV (CH)** 9,41 %

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Veuillez considérer les "fiches techniques" relatives aux spécifications de livraison.

#### Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.
- EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

(suite page 10)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.02.2023

Numéro de version 1

Révision: 14.12.2022

### Nom du produit **2K EPOXY HAFTVERMITTLER KOMP B**

(suite de la page 9)

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Méthode de calcul

**Service établissant la fiche technique :** Département Sécurité des produits / EHS**Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3